



Mairie de Manneville-ès-Plains  
Seine-Maritime  
Arrondissement de Dieppe  
Canton de St Valery-en-Caux  
Tel : 02.35.97.27.32  
e-mail : mairie@manneville-es-plains.fr

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par mail le vingt-cinque novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard FOUCHÉ, maire

Étaient présents : M. BLOSSEVILLE Samuel, Mme DAVID Bernadette, M. FOUCHÉ Gérard, M HAUWEL Johan, M. LEFRANÇOIS Vincent, M LEJEUNE Frédéric, M. LEJEUNE Guillaume, Mme LEMONNIER Bénédicte, M. MOREIRA DAS NEVES Guy, M. PAUMELLE Jean-Baptiste, M. SCORNET Serge, formant la majorité des membres en exercice.

### Nombre de conseillers

*En exercice : 11*

*Présents : 11*

*Votants : 11*

Date d'affichage : 5 décembre 2025

### ➤ **Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire de séance**

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT, M. LEFRANÇOIS Vincent a été élu Secrétaire de séance et Mme Fanny DELAIRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance.

### ➤ **Approbation du procès-verbal de la dernière séance** : les conseillers approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

### ➤ **Compte-rendu des décisions du Maire**

- DC2025-09 : Devis pour consolidation d'une corniche en tête de pilastre pour un montant HT de 910 €

- Renouvellement du contrat de Mme LONGUEMARE pour 1 an.

### ➤ **Compte-rendu des différentes commissions (SIVOS, conseil d'école, collège, SDE76...)**

○ **Conseil d'école** : Vote du nouveau règlement intérieur. Classe de neige prévu du 14 au 22 mars 2026, il y aurait 25 élèves. Renouvellement de la demande de réfection de la cour de cantine au Maire de Gueutteville-les-Grès.

○ **SIVOS** : Dernière réunion le 15 octobre 2025. Présentation de l'audit énergétique et des actions à mener sur le long terme.

○ **CCCA** : Une conférence des conseillers a eu lieu ce jour pour présenter les candidats retenus pour l'achat du golf au prix de 2 500 000 €. La décision se prendra lors du prochain conseil communautaire prévu mi-décembre.

○ **SDE76** : Réunion de fin de mandat. Aucun travaux de prévu pour la commune malgré la demande d'effacement de réseau dans la rue de la Cavée St Vincent. Sujet du géoréférencement évoqué lors de la réunion mais qui concerne la CCCA en raison de leur compétence sur l'éclairage public.

- **Correspondant incendie** : Rappel lors de cette réunion que le Maire est toujours en dernier le lieu le responsable de tout évènement quel que soit l'organisateur.

## ➤ DÉLIBÉRATIONS :

- **Délibération n° 2025-18 : Portant adhésion à la convention de participation santé souscrite par le centre de gestion 76 - Contrat-groupe « mutuelle santé »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion 76 et la MNT,

Vu l'avis du Comité Social Territorial intercommunal en date du 29 septembre 2025,

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CdG76 a souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

### Caractéristique du contrat-groupe « santé »

Trois formules sont proposées au choix des agents avec des garanties supérieures à celles prévues par le panier de soins défini à l'article L911-7 du code de la sécurité sociale, à savoir :

- Niveau 1 - De base
- Niveau 2 - Confort
- Niveau 3 - Renforcée

Le contrat-groupe « mutuelle santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayants-droits.

La tarification est adaptée par tranche d'âge pour les actifs.

Il revient à chaque agent de décider ou non d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire.

Les montants de cotisation indiqués sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle du montant de cotisation, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

### **Participation financière de l'employeur**

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent, dans la limite du montant de la cotisation dû par l'agent.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu ou la situation familiale de l'agent.

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité en fonction des revenus brut (hors primes) comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

0 à 500 €	15 €
500 à 1000 €	17 €
Supérieur à 1000 €	20 €

Ce montant sera attribué par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par le Maire.

- d'autoriser le Maire à signer les documents contractuels en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2026 et les suivants au chapitre 012 – article 6450, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents

- **Délibération ajournée : Approbation/Refus du Plan Communal de Sauvegarde**

Documents non complets et cartographies erronées. Par conséquent la délibération est ajournée à un conseil municipal ultérieur.

- **Délibération n° 2025-19 : Budget primitif 2026 - ouverture anticipée de crédits**

Monsieur Le Maire rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Aussi, Monsieur le Maire propose l'ouverture de crédit anticipée, dans les limites ci-dessus exposées, afin de démarrer d'éventuels chantiers déjà actés par le conseil municipal ou de permettre aux services municipaux de fonctionner normalement jusqu'au vote du budget.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de sur les chapitres suivants :

- Chapitre 20 :  $1\ 008 \times 25 \% = 252.00 \text{ €}$
- Chapitre 21 :  $66\ 348.92 \times 25 \% = 16\ 587.23 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

**VOTER** par anticipation les crédits ci-dessus proposés.

- **Délibération n° 2025-20 : Don de l'ancien ordinateur du secrétariat au SIVOS de Gueutteville-les-Grès**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

M. le maire expose aux conseillers que l'ancien ordinateur du secrétariat n'a plus d'utilité pour la commune en raison de sa vétusté. Il propose d'en faire don au SIVOS afin que celui-ci soit utilisé dans un but pédagogique.

Le matériel mis à disposition a fait l'objet au préalable d'une identification des besoins par le SIVOS de Gueutteville-les-Grès. Bien que réformé par la commune, ce matériel remis en état, permettra aux élèves de découvrir et de mieux maîtriser l'informatique.

Ce matériel a été acquis par notre commune en 2009. Ce biens sera réformé et sorti de l'inventaire comptable à partir du mois de janvier.

Le transport de ce matériel sera assuré par le président du SIVOS de Gueutteville-les-Grès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- Le don de matériel réformé de la commune de Manneville-ès-Plains au SIVOS de Gueutteville-les-Grès est approuvé dans les conditions ci-dessous :

Désignation	Modèle	Numéro de série	Valeur acquisition	Valeur vénale
Tour	HP H280G2 MT Business	CZC64775X2	456.92 €	60.00 €
Écran	ASUS VW 220 TE	8CLMVD004763	130.00 €	30.00 €
Clavier	LOGITECH K330	1239SY03B328	52.00 €	25.00 €
Souris	LOGITECH M215	1237LZ06CGS8		
Total			638.92 €	115.00 €

- M. le maire est autorisé à signer tous actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine du matériel cédé.

- **Délibération supprimée : Révision des Tarifs de la location de la Salle des Fêtes**

Conservation de la précédente délibération n° 2023-31 du 28 novembre 2023.

- **Délibération n° 2025-21 : Fixation des tarifs de la vaisselle cassée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs de la vaisselle cassée par la liste annexée à cette présente délibération.

## Inventaire de la vaisselle de la Salle des fêtes

VAISSELLE	Quantité	COUT	SORTIE	RENTREE	CASSE	SOMME DUE
Verre vin rouge 18cl	VH94	106	4.00			
Verre eau 23cl	VH95	240	4.50			
Flûte champagne	VH96	140	4.30			
Verre à liqueur		1.00				
Verre jus de fruit	VK09	56	1.32			
Verre à whisky	FX65	76	1.30			
Coupe à sorbet	VE63		4.10			
Assiette plate	AY92		2.70			
Assiette creuse	AY94		2.76			
Assiette dessert	AY95		2.30			
Soucoupe	VF94		1.30			
Tasse	VF92		1.70			
Fourchette	VK42		1.50			
Couteau	VK45		2.40			
Cuillère	VK43		1.50			
Cuillère à café	VK44		0.70			
Fourchette poisson	VK49		1.30			
Couteau poisson	VK50		1.30			
Couteau fromage	VK48		2.10			
Cuillère à sorbet	VY04	3	8.28			
Pelle à tarte	XN94	5D	4.60			
Couverts à salade	XP08	4D (3pt+1gd)	7.20			
Couteau plateau fromage	VL75	5	3.40			
Pince à service	VL21	2D	4.10			
Plateau à fromage osier		9D				
Bannette à pain osier	EP19C	10	11.00			
Carafe ancienne		6	5.76			
Carafe nouvelle	CA46	6	5.76			
Sucrier grand modèle						
Sucrier petit modèle						
Salière ou poivrière	FA50	16	2.00			
Saucière inox	VF05	9	7.70			
Saladier verre Ø260	VE26	1	5.30			
Saladier verre Ø105	VE21	0	0.90			
Saladier inox avec oreille		1				
Saladier inox sans oreille		2				
Saladier en terre		6D				
Plat inox long		4D				
Plat inox très long		9				
Plat inox rond		1				
Plat à tarte faïence	HE21	0	5.80			
Plat à tarte inox	XE27	0	14.50			
Louche	VF19	4D	4.10			
Louche cocktail	VL24	2	10.60			
Ecumoire	VS26	0	6.30			
Fouet	VT12	1	5.90			
Grand faitout Ø36 h36	VP96	1	92.50			
Petit faitout Ø33 h16	VP95	1	67.50			
Casserole Ø30 h13	VP83	1	38.20			
Couvercle		0				
Poêle petite	VY46	1	31.50			
Poêle grande	VY48	1	44.50			
Plat à four		6D				
Passoire Ø36 h36	XC76	1	98.50			
Grande Louche	VS19	3	18.80			
Ecumoire	VS29	1	13.50			
Pelle à frites	VK21	0	10.40			

VAISSELLE	Quantité	COUT	SORTIE	RENTREE	CASSE	SOMME DUE
Pince à buffet <b>MR71</b>	2	7.00				
Couteau rase légume <b>XW78</b>	1	2.00				
Couteau à éplucher <b>VR85</b>	1	1.20				
Couteau huître <b>VJ79</b>	0	3.50				
Couteau à découper <b>HC34</b>						
Couteau d'office <b>VR84</b>		0.90				
Couteau de boucher <b>HC28</b>		14.20				
Essoreuse à salade <b>MC91</b>	2	13.20				
Ouvre boîte <b>FY45</b>	1	1.70				
Décapsuleur <b>XL18</b>	2	1.90				
Tire-bouchon <b>VW13</b>	4	6.50				
Coupe pain <b>VS36</b>	1	120.00				
Couteau à pain <b>VR97</b>	1	5.90				
Cafetièrre petite <b>CV05</b>	1	46.00				
Cafetièrre grande	1	185.00				
Carafe à café avec robinet alu	4	14.00				
Planche à découper bois	1	58.00				
Planche à découper résine <b>VS11</b>	1	23.00				
Plateaux <b>TX12</b>	7	7.00				
Clip box 12 verres <b>XT45</b>		11.00				
Clip box 24 verres <b>XT46</b>		14.40				
Bac GE <b>XL81</b>		17.30				
Couvercle Bac GE <b>XL82</b>		9.20				
Ciseaux cuisine <b>VR94</b>	0	7.70				
Tables						
Chaises						
Dalles de plafond						
Couverture anti-feu	1					

D= dépareillés

#### ➤ TRAVAUX et DEVIS :

- **Devis** accepté par les conseillers municipaux pour l'élagage de l'if pour un montant de 420.00 € TTC.
- **Subventions** : Refus de la DETR, possibilité de représenter les dossiers pour la réfection du clocher et la réfection des vitraux. Les dossiers seront représentés en 2026.
- **Point travaux « équipe du mardi »** : taille et nettoyage des abords de la mare, réalisation et pose des décorations de Noël et travaux divers.
- **Église** : Signature devis pour la consolidation du socle d'une statue dans l'église pour un montant de 1 092.00 € TTC avec La Grainvillaise.
- **RD925** : réalisation du marquage horizontal au carrefour de la D68-D925 suite à notre demande au Département en raison de la dangerosité de cette intersection.

#### ➤ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Rencontre avec la gendarmerie
  - Vidéo protection : diagnostic gratuit pour étude suite à quelques incivilités
  - Cyber sécurité : actions quasiment toutes réalisées
- Distribution des bacs jaunes le 29 novembre 2025 à 74 %. Une prochaine date de retrait au bâtiment communal sera organisée durant les vacances de Noël.
- Réunion publique à prévoir : modalités de vote et déchets
- Prochaines dates d'animations sur la commune :
  - 3/12 : bénédiction de la crèche à 18h00 et inauguration des décorations de Noël sur le parvis de la Mairie
  - 13/12 : Noël des enfants
  - 20/12 : Distribution du colis des anciens + pot
  - 10/01/2026 : Vœux de la municipalité
  - 01/02/2026 : Repas des anciens

Le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

**Délibérations votées lors de cette réunion :**

- Délibération n° 2025-18 : Portant adhésion à la convention de participation santé souscrite par le centre de gestion 76 - Contrat-groupe « mutuelle santé »
- Délibération ajournée : Approbation/Refus du Plan Communal de Sauvegarde
- Délibération n° 2025-19 : Budget primitif 2026 - ouverture anticipée de crédits
- Délibération n° 2025-20 : Don de l'ancien ordinateur du secrétariat au SIVOS de Gueutteville-les-Grès
- Délibération supprimée : Révision des Tarifs de la location de la Salle des Fêtes
- Délibération n° 2025-21 : Fixation des tarifs de la vaisselle cassée

M BLOSSEVILLE Samuel	Mme DAVID Bernadette	M FOUCHE Gérard
M HAUWEL Johan	M LEFRANÇOIS Vincent	M LEJEUNE Frédéric
M LEJEUNE Guillaume	Mme LEMONNIER Bénédicte	M MOREIRA DAS NEVES Guy
M PAUMELLE Jean-Baptiste	M SCORNET Serge	